

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Jeudi 4 juillet 2019

## INFO PRESSE

### **Des contrôles de terrains pour lutter contre l'alcoolisme**

Dans le cadre de l'application de la loi du pays relative à la lutte contre l'alcoolisme, adoptée par les élus du Congrès le 30 juin 2018, la direction des Affaires économiques (DAE) du gouvernement, en collaboration avec la Police nationale, la Police aux frontières et la brigade des débits de boissons de la Police municipale, a contrôlé sept débits de boissons dans la nuit du vendredi 28 au samedi 29 juin.

Les établissements inspectés se trouvaient à la Baie des citrons, au centre-ville et à la Côte blanche.

Chaque entité est intervenue dans son domaine de compétences afin de contrôler la bonne application de la loi du pays relative à la lutte contre l'alcoolisme, et constater d'éventuelles infractions à la réglementation relative au travail dissimulé.

Les effectifs se sont déployés à partir de 22 h 45 après un briefing général.

Toutes compétences confondues, plusieurs infractions ont été relevées notamment dans les domaines suivants :

- ivresse publique manifeste,
- défaut d'affichage des prix des boissons et des tabacs,
- défaut d'étalage des dix boissons hygiéniques (sans alcool),
- publicité illicite faisant la promotion de boissons alcooliques,
- pratique de prix illicites sur les tabacs.

Ces contrôles, qui se sont déroulés dans de bonnes conditions, se sont achevés au petit matin.

\* \*  
\*